



Mairie
12370 Belmont sur Rance
Tel : 05 65 99 91 80

PROCES VERBAL RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRE

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois d'octobre, à 18 heures 30 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ALIES Monique.

Présents : BOUSQUET Albert - CABANES Jean-Louis- CHABBERT Sylvain - ILTIS Régine - JULIEN Martine - MOLLINÉ Valérie - PUECH Xavier – RAMBIER Vanessa – SERS Claude - TOUREL Jean-Claude.

Absents excusés : ARNOULD Bernard - COSTES Alexis.

Absents excusés avec pouvoir : Pouvoir de ICHE Damien à ILTIS Régine.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'assemblée ;

Madame JULIEN Martine ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du 20 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION : 20251113_DEL076 : Approbation du nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'initiative du Département et de l'Association Départementale des Maires de l'Aveyron et en vertu de l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé de créer une Agence Départementale sous la forme d'un Etablissement Public Administratif.

L'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé par délibération n°24 du 28 avril 2014 d'adhérer à Aveyron Ingénierie et de s'acquitter d'une cotisation annuelle ainsi que de désigner un représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence.

Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'Aveyron Ingénierie s'est dotée d'un nouveau règlement intérieur qui va notamment permettre de ne plus signer de convention spécifique pour chaque mission. Il convient donc d'approuver ce règlement intérieur valant acceptation du cadre et des modalités d'intervention de l'Agence.

Compte tenu de l'adhésion de la commune de Belmont sur Rance par convention au service instructeur d'Aveyron Ingénierie et du fait de la substitution de cette convention par le règlement intérieur, il convient donc de confirmer l'adhésion à l'instructeur de l'Agence **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 11 voix et 1 pouvoir**

- **Confirme** son adhésion à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie ;
- **Confirme** adhérer au service proposé par l'Agence Départementale d'instruction réglementaire des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol relevant de la compétence de la Commune adhérente, dans le cadre des articles L.422-1 à L. 422-8, R.410-5, et R.423-15 à R.423-47 du Code de l'Urbanisme, service désormais régi par le règlement intérieur de l'Agence ;
- **Approuve** le règlement intérieur de l'établissement public concernant les relations entre l'Agence et ses adhérents tel qu'annexé à la présente délibération ;



Demande de subvention de l'association JSRR

Une demande de subvention a été reçue en mairie de l'association JSRR.

Mme le Maire rappelle les dépenses engagées par la commune pour la saison 2024-2025 à savoir :

Frais d'électricité (EDF): 2989.52€

Eau (SIAEP) : 932.84€

Tonte pelouse et entretien des talus (ABSEAH) : 4018.80€

Scarificateur, décompactage, regarnissage....(Le Jardinier) : 3577.40€

Scarificateur, engrais ...(Le Jardinier) : 1256.40€

Soit un total de dépenses de 12 774.96€.

Au vu des dépenses, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas octroyer de subvention actuellement à l'association JSRR.



Travaux parcours de santé

Le remplacement des agrées est en cours, le chantier a pris quelques jours de retard suite à la pluie. La fin des travaux est prévue pour la semaine 47.

L'état des bancs est à revoir. Il est proposé de faire des fenêtres dans la végétation pour que les utilisateurs des agrées puissent avoir une vue sur le village.

A l'entrée du parcours de santé il est prévu de remettre le barrage en bois qui a été déplacé pour les travaux.



📌 Travaux collégiale

La statue St Michel va être remplacée, la statue originale sera exposée à la collégiale après une restauration minimale (le lieu reste à définir)

La société MICHA MORIN a débuté les travaux de couverture.

La flèche a été étêtée. Toutes les pierres ont été analysées. Les pierres trop abimées et/ou cassées sont en cours de réalisation à l'atelier (à faire avant l'hiver)

📌 Bulletin municipal

Un devis a été demandé à l'ABSEAH pour l'édition du bulletin municipal.

Les articles doivent être réceptionnés avant le 31/11/2025. Un groupe d'élus doit travailler sur la rédaction des articles concernant la vie communale.

📌 Proposition d'une réserve naturelle dans le rougier

Le Parc Régional Naturel des Grands Causses, dans le cadre de la mise en œuvre des aires protégées à l'horizon 2030 organise une réunion le 5 décembre 2025 à 10h00 à Camarès

📌 RH Personnel

La protection sociale complémentaire : le volet santé

Au 1^{er} janvier 2026, les employeurs publics territoriaux devront obligatoirement participer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents souscrivent pour couvrir le risque santé, à hauteur d'au moins 15€ brut mensuel minimum par agent. Le cout annuel de cette prestation s'élève à 2160€ par an.

📌 Questions diverses

Préemption Auberge La TRAVERSE : pas de retour du notaire

Décorations de Noël : La salle des fêtes doit être décorée avant le marché de Noël le 30/11. Les illuminations seront posées dans le village par les agents début décembre.

Feux tricolores : La société SDEL a missionné comme sous-traitant l'entreprise SEVIGNE pour réaliser la reprise de la tranchée en enrobé. Cette intervention aura lieu le 19/11/2025.

Le revêtement coloré et les panneaux de signalisation seront posés au printemps.

Prochainement dès l'obtention du Consuel électrique réunion en mairie pour décider du paramétrage des feux (SDEL, AI, Mairie). Une réunion de communication avec la population est envisageable.

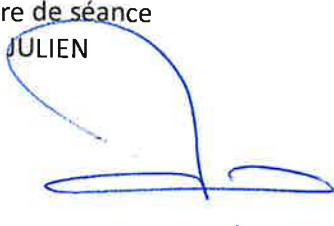
Passage du Carretou de la santé – Bilan auditif le 25/11 de 13h30 à 17h30 place de la mairie.

Appel d'offre : Construction d'un bâtiment/classe de cours au Karting : marché relancé jusqu'au 28/11.

Stationnement interdit : le stationnement est interdit au monument aux morts de 8h30 à 17h30 ainsi que près du portail haut du collège.

Fin de séances 20H30

Secrétaire de séance
Martine JULIEN



Maire de BELMONT SUR RANCE
Monique ALIES



